

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
COMPTE RENDU du 22 JANVIER 2014**

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le **22 janvier 2014** à 18 h,  
sur convocation de Danièle BORDAIS, Vice-présidente.

**Présents** : Danièle BORDAIS, Marie Françoise JOURNES, Germinal GRINO, Martine PALMIERO, Jean-Marie BIRBES, Joseph POMAR, Danielle CONDO, Henri FRAISSE, Yvette PAZ, Paulette VERGNES, Sandrine GOMES, Bernard DOAT, Dominique DUASO-ORTAS, Mohamed EDDAH.

**Excusés** : Michèle RIEUX, Betty FOURNIER.

Validation du compte rendu de la séance précédente  
Candidature logement l'Or Bleu, 3 candidats, 2 logements  
Délibération Régime Indemnitare  
Délibération TITRE RESTAURANT  
Délibération restitution recette spectacle de Noël  
Aides financières (6 demandes)

**Compte-rendu du 11 décembre 2014**

**Unanimité.**

**Attribution logement l'Or Bleu 3 candidats, 2 logements**

**Les deux logements de la résidence l'or bleu sont attribués**

**Délibération : Spectacle de Noël**

Danièle BORDAIS rappelle à l'Assemblée que le spectacle-goûter de Noël a été organisé le 18 décembre 2013. L'organisation de ce spectacle avait été confiée à l'Epicerie Sociale LOU MERCAT avec les associations d'entraide à la personne. Une participation financière de 2 Euros par famille a été demandée.

Aujourd'hui, il serait souhaitable de reverser à l'Association T.A.G. qui a financé le spectacle, le montant des recettes de cette manifestation. Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE de verser à l'Association T.A.G. un montant de 102 Euros correspondant aux recettes de la manifestation.

**Unanimité.**

**Délibération Régime Indemnitare**

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée que le régime indemnitare a déjà été institué par différentes délibérations prises par le Conseil d'Administration au cours des années précédentes. La Commission du Personnel a décidé de proposer au Conseil d'Administration, dès approbation du budget, de réactualiser et compléter ce régime indemnitare.

**Unanimité**

## Tarifs des Tickets Restaurant 2014

Madame la Vice-présidente propose à l'Assemblée de faire bénéficier, pour l'année 2014, à chaque Agent Titulaire, Stagiaire et Contractuel sur un emploi permanent, un montant de tickets restaurant de :

- 250 €, soit 50 tickets de 5 € pour un temps plein et pour un temps non complet supérieur ou égal à 50 %
- 125 €, soit 25 tickets de 5 € pour un temps non complet inférieur à 50 %.

Ce principe sera appliqué de la même façon pour les contrats aidés lors d'un renouvellement de contrat.

**Unanimité.**

## Aides financières

6 demandes ont été étudiées.

3 demandes ont été accordées pour un montant de 652.70 €.

3 demandes ont été rejetées. Depuis le début de l'année 2014, les aides attribuées s'élèvent à 652.70 €.

## Questions diverses

Rappel : La fête de la solidarité aura lieu le **vendredi 28 février 2014**, les billets seront disponibles au CCAS dès le 28 janvier.

Les prochains Conseils d'Administration auront lieu

**Les Mercredi 12 février et Mercredi 12 mars 2014, à 18h**

**Salle des commissions**

La séance est levée à 19h30 par la Vice-présidente.

Danièle BORDAIS

*Vice-présidente*